

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 167 004 2022

**Date de la convocation et de l'affichage : 9 décembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Nombre de présents	28
Nombre de votants par procuration	1
Nombre de suffrages exprimés	29

**Etaient présents** : (28)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DERAM Didier, DEHONDT Florence, DEGRAND Christophe, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, PRUVO Isabelle, Adjointes,

JOOS Clément, GLAZIK Dorothee, VANPEPERSTRAETE Régis, LENOIR Sylvie, DELVART Vincent, DUPUIES Laurence, THOMAS Loïc, BECK Sabrina, RICHARD Nicolas, BRU Caroline, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, WLOSIK Edmond, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, GROYSILLIER Céline, COEVOET-COUDEVILLE Christine, CHRISTIAEN Gérard, VANAGT Laurent, DENTREBECQ Patrick, Conseillers Municipaux.

**Ont donné procuration** : (1)

POISSONNET Luc à VAN AGT Laurent

**Absents/excusés** : (0)

**Secrétaire de séance** : JOOS Clément désigné à l'unanimité

Le Maire,

Frédéric DEVOS



## 04 - CDG59 – CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES DE PREVENTION – POLE SANTE AU TRAVAIL

Aux fins de se conformer aux évolutions réglementaires, le CDG 59 propose un nouveau dispositif d'accompagnement pluridisciplinaire des collectivités dans le domaine de la prévention. Celui-ci est adapté en fonction des publics et coordonné par le médecin du travail.

Il repose sur la mise à disposition de professionnels de la prévention pour mener des actions en milieu professionnel.

Pour la durée de convention (trois ans), la Commune pourra ainsi disposer de l'ensemble des ressources du CDG 59 (médecins du travail, infirmiers, ergonomes, préventeurs, psychologues) et d'autres experts nécessaires pour appréhender et traiter globalement les problématiques dans une logique d'amélioration continue.

Le CDG 59 fait également évoluer ses tarifs : il propose le versement d'une contribution annuelle de 85 euros par agent. Les actions spécifiques restent quant à elles facturées à la journée ou demi-journée et font l'objet d'une évaluation préalable.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour :

- Adhérer à la convention des services de prévention du CGD59

Décision du Conseil :

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le 15/12/2022  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 22/12/2022

et publication ou notification le : 22/12/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

